

et

# SOCIÉTÉS

---

---

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

---

---

## La querelle du travail à temps partiel

LA France, la Belgique se distinguent, parmi les pays industriels, par un très faible recours au travail à temps partiel et par l'hostilité plus ou moins marquée de leurs organisations syndicales et patronales à cette modalité de travail qui est pourtant intégrée aux mœurs, à l'économie, à la réglementation en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada.

Mais de quoi s'agit-il? Selon l'Organisation Internationale du Travail, c'est un « *travail effectué de façon régulière et volontaire pendant une durée sensiblement plus courte que la durée normale* », définition qui exclut le travail occasionnel, saisonnier, temporaire ou à horaire réduit du fait de la sous-activité de l'entreprise. Ce travail, fréquemment associé à l'activité féminine, peut concerner aussi les handicapés physiques, les jeunes (étudiants) ou les personnes âgées durant la période transitoire précédant la retraite ou la suivant immédiatement.

Une très récente enquête de l'I.N.E.D. (1) montre le très faible recours au travail à temps partiel, admis, lorsqu'il l'est, au titre de solution temporaire, de pis-aller imposé par les circonstances; l'objection la plus fréquente des employeurs est qu'il constitue un élément de perturbation du travail (2). Cette enquête confirme l'attitude des organismes professionnels, à l'exception de la Chambre de Commerce de Paris qui, dès 1962, soulignait l'intérêt du travail à temps partiel.

---

(1) Enquête entreprise à l'I.N.E.D. par M. VIMONT et Mme GUILLOUET auprès de 240 entreprises privées du secteur des services de la région parisienne; les résultats complets figurent dans un article de la *Revue française des Affaires sociales*, n° 3, 1968.

(2) Sur ces 240 établissements, 57 ont des salariés à temps partiel, mais aucune des 10 compagnies d'assurances de plus de 100 salariés, ni aucun des 14 cabinets de 10 à 100 salariés n'en utilise; 9 établissements financiers sur 45 en ont, mais en nombre très faible; sur 7 commerces ayant plus de 100 salariés, 2 ont des

Avec des nuances, les syndicats y sont opposés, mais ils estiment que là où il existe, il faut au moins le protéger juridiquement pour qu'il ne conduise pas au « travail au rabais » et à une concurrence « déloyale » du travail à temps plein. Les associations familiales et féminines le défendent, reflétant en cela l'attitude féminine majoritaire. Lorsqu'on songe aux résultats de cette enquête de l'I.N.E.D., selon laquelle la durée d'occupation des femmes au travail et à la maison ayant au moins un enfant est supérieure à 83 heures par semaine lorsqu'elles travaillent à l'extérieur, on ne saurait être surpris de cette préférence. Une enquête de l'I.N.E.D. (3) sur les désirs d'activité professionnelle des femmes mariées chargées de famille montre qu'environ 73% des femmes accueillent favorablement l'idée du travail à temps partiel. Des comparaisons internationales précises sont difficiles, la définition du mi-temps variant selon les pays, et de bonnes statistiques faisant quelquefois défaut, ce qui est le cas en France. Dans l'enquête sur l'emploi, d'octobre 1962 de l'I.N.S.E.E., il apparaît que 185 000 hommes et 192 000 femmes parmi les salariés non agricoles travaillent moins de 30 heures par semaine, toutes causes réunies (maladie, congés, ralentissement d'activité de l'entreprise, début ou cessation d'emploi et *convenances personnelles*), le dernier motif correspondant davantage à la conception du travail à temps partiel; or, sous cette étiquette, on décompte 84 000 hommes et

---

vendeuses à temps partiel, mais aucun des 22 petits commerçants interrogés; en revanche, dans le secteur santé, plus de la moitié y recourt. Sur ces 57, seulement 33 le pratiquent à l'initiative patronale, les autres sur demande du personnel et 11 entrepreneurs ont l'intention de le supprimer (compensés il est vrai par 12 qui ne le pratiquant pas, l'adopteraient sous réserve d'adaptation de la législation sociale).

(3) Mmes DUBRULLE et GONTIER, 1966, auprès de 2 496 femmes de salariés du secteur privé ayant de 1 à 3 enfants de 3 ans et plus.

357 000 femmes, soit respectivement 1 % et 7,8 % des effectifs des salariés.

Un récent rapport de l'O.C.D.E. indique que le travail à temps partiel concerne, en Allemagne de l'Ouest, 5 % des travailleurs hommes et 9 % des femmes, en Allemagne de l'Est 7 et 17,5 %, en Grande-Bretagne, sexes réunis, 10 % des actifs (4), aux Etats-Unis, le tiers des 30 millions de femmes actives le sont à temps partiel (5) ; mais ce type de travail est très répandu chez les jeunes, puisqu'en 1967, parmi les scolarisés de 16 à 21 ans, 41 % des garçons et 30 % des filles travaillaient à temps partiel.

Des pays très soucieux d'efficacité productrice, tels les Etats-Unis, l'Allemagne, les Pays-Bas, et d'autres qui mettent l'accent sur le social comme la Suède, la République Démocratique allemande, pratiquent largement le travail à temps partiel contrairement à la France. Des instances comme le Plan, la Commission Armand Rueff, la Commission Laroque (sur la vieillesse), l'O.C.D.E. soulignent les avantages économiques et sociaux du travail à temps partiel, alors que les organismes patronaux et ouvriers français, avec des nuances, y sont hostiles. Comment expliquer ces paradoxes ? La pratique et l'exemple étrangers réfutent une partie des objections faites par les uns et les autres, qu'il s'agisse de productivité ou de protection de la personne. Un certain nombre des arguments liés à la législation française s'effondrent à l'analyse, alors que d'autres subsistent, mais qui pourraient être facilement réduits réglementairement.

Il nous semble que l'explication de ce paradoxe serait plus facile si l'on élevait le niveau du débat. Ne peut-on se demander si l'opposition au travail partiel, lorsqu'elle s'exprime, ne correspond pas davantage à un jugement sur la société et le marché du travail d'hier ou d'autrefois, qu'à une appréciation objective des conditions de vie actuelles ?

Dans une société où la demande d'emplois est supérieure à l'offre, il est normal que le travailleur à temps plein ait une absolue priorité sur celui à temps partiel ; de même dans les sociétés où les catégories sociales susceptibles d'être attirées par le travail à temps partiel sont peu nombreuses et où la demande pour ce type d'emploi est faible, la question devrait être justement considérée comme secondaire.

(4) Le travail à temps partiel s'y est considérablement développé depuis la guerre. Le gouvernement l'encourage, les syndicats y sont favorables ; à l'O.C.D.E., en 1966, un syndicaliste britannique a dit : « au Royaume-Uni, nous sommes reconnaissants envers les femmes mariées qui travaillent à temps partiel. Si nous étions limités aux seules personnes qui pourraient travailler à temps plein, la production serait beaucoup moins importante et le standard de vie dont nous profitons tous serait plus bas ».

(5) De 1950 à 1960, le nombre total de femmes actives a augmenté de 28 % alors que celui des emplois à temps partiel croissait de 66 %.

Mais à cet égard, l'évolution en cours de nos sociétés industrielles est caractérisée par quelques critères socio-culturels qui modifient le paysage traditionnel.

— Depuis Keynes, nous avons appris deux choses : le nombre des emplois est illimité, sous réserve qu'existent les investissements ; l'élévation du niveau de vie de tous est liée largement à cette croissance des emplois.

— Nos sociétés contemporaines de consommation et de culture impliquent le triple accroissement, associé, du secteur tertiaire, de l'emploi féminin et de l'enseignement.

— La société industrielle occidentale secrète, et le cas est flagrant en France, deux classes sociales nombreuses, demandeurs en puissance de travail partiel, les gens d'un certain âge et les jeunes étudiants qui sont, l'une et l'autre, à la charnière de la vie productive et non productive.

— L'énorme demande d'enseignement du milieu féminin est une quatrième caractéristique de notre époque. Or, l'enseignement implique de fortes dépenses collectives qui sont, en termes globaux et pour la société, perdues si les diplômées ne travaillent pas ou cessent assez rapidement de le faire ; en outre, on observe en général un désir très vif d'activité extérieure à la fonction familiale parmi ces jeunes femmes diplômées ou bien formées professionnellement.

Les implications économiques, sociologiques, psychologiques de ces mouvements, que ce soit au niveau des personnes ou de la collectivité, concourent à rendre nécessaire ou souhaité le développement du travail à temps partiel ; c'est pourquoi sans doute, les pays où l'empirisme et le pragmatisme l'emportent sur les considérations idéologiques, le pratiquent de plus en plus. On peut certes considérer que l'idéal serait de pouvoir distribuer des allocations suffisantes (et non des aumônes) aux étudiants, aux mères de famille, aux handicapés physiques et à toutes les personnes de plus de 60 ans, pour qu'aucune de ces catégories sociales ne soit obligée de travailler pas plus à temps partiel qu'à temps plein. Les contraintes économiques sont telles — et la situation aux Etats-Unis, où le revenu moyen est pourtant 2 à 3 fois supérieur à ce qu'il est chez nous le confirme —, qu'une telle redistribution apparaît insuffisante pour satisfaire tous ces besoins, compte tenu, en particulier dans notre pays, de la rencontre de trois phénomènes : vieillissement, renouveau de la natalité depuis vingt ans et prolongation de la scolarité. Aussi, d'aucuns se sont-ils demandé s'il ne serait pas préférable, ici comme dans d'autres domaines, de substituer à la rigidité réglementaire et à des structures figées, la souplesse et le choix par les individus. Après tout, une pratique rendue possible et facile du travail partiel amènerait peut-être presque autant d'actifs, actuellement à temps plein, à ne plus travailler

qu'à temps partiel, que de non actifs à choisir un travail à horaires réduits, mais alors les gens, qu'il s'agisse de femmes ou d'étudiants, choisiraient d'après des préférences personnelles, de même, beaucoup de travailleurs entre 55 et 70 ans, préféreraient sans doute être à même d'adapter leur durée de travail selon leurs goûts et leur état de santé, au tout ou rien actuel, de chaque côté d'un seuil, que celui-ci soit fixé à 60 ou 65 ans.

Le temps partiel ne devrait donc pas être traité comme un moyen de puiser plus largement dans la réserve de main-d'œuvre féminine ou âgée, mais étudié comme une disposition anti-rigidité permettant aux personnes de mieux adapter leur activité à leurs besoins. En toute hypothèse, le travailleur à temps partiel devrait être juridiquement protégé aussi bien que le travailleur à temps plein.

P. LONGONE.

## DÉMOGRAPHIE

### Accident de parcours ou changement de rythme

Depuis 1965, la courbe des naissances observées est en baisse régulière, mais il semble qu'au cours de 1968 il y ait un ralentissement de cette baisse. Durant les années 1963 et 1964, compte tenu d'un certain échelonnement des naissances, la natalité correspondait à 2,40 naissances par mariage de tous âges (y compris les remariages), en baisse légère sur les chiffres correspondants de la période 1960 à 1963.

Cette baisse est-elle fondamentale ou conjoncturelle? Expliquons-nous : les naissances observées durant une année résultent du comportement des couples formés au cours des vingt années précédentes ; or, ce comportement à l'égard de la procréation peut se traduire de deux façons : les couples peuvent soit modifier radicalement la taille de la famille désirée, soit répartir ces naissances espérées, en nombre identique, d'une façon différente tout au long de la vie féconde de la femme ; par exemple, les promotions de couples les plus jeunes peuvent souhaiter la même famille finale que ceux constitués il y a dix ans, mais préférer espacer davantage les naissances.

Si les couples les plus susceptibles d'avoir des enfants ces dernières années décident d'avoir une descendance finale moins nombreuse que les couples formés antérieurement, on se trouve en présence d'une modification fondamentale qui se traduira par une diminution à plus long terme de la natalité.

Autrement si les variations des sept dernières années ne font qu'exprimer, d'une part, l'avance prise dans les années 1960-1964 par certains couples dans la constitution de leur descendance, d'autre part, ultérieurement, un ajournement provisoire sans

conséquence sur la fécondité finale des couples, nous serions en face d'un mouvement conjoncturel.

L'évolution récente de la nuptialité, qui va dans le même sens que celle de la fécondité, laisse supposer qu'il existe actuellement des facteurs communs agissant sur les deux phénomènes dans la direction d'un ajournement des mariages et des naissances. La relative déflation déclanchée en 1963, l'appréhension d'une crise et plus récemment du chômage, pourraient expliquer cette réserve.

Scientifiquement, il n'est pas plus possible actuellement d'assurer que le recul des naissances ces trois dernières années est conjoncturel et passager que d'affirmer qu'il correspond à un changement radical du comportement des couples à l'égard des dimensions de la famille.

Ces remarques sur les mouvements récents de la fécondité française laissent d'ailleurs entier le problème du rythme optimal de croissance.

## SANTÉ ET POPULATION

### Les infirmières

La pénurie d'infirmières, notamment dans les hôpitaux publics, est un fait notoire bien que le recrutement annuel ait augmenté dans de fortes proportions depuis quelques années (7.421 diplômées en 1966 contre 2.160 en 1946).

Une thèse (1) et une enquête (2) récentes éclairent le sujet. Quelques 75.000 infirmières sont en service parmi les 130.000 diplômées existantes, alors que d'après les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé, la population française en nécessiterait

(1) Claude LEVY-LEBOYER. « Les infirmières en France ».

(2) J. BAUDOT et Cl. VIMONT. « Les infirmières des hôpitaux publics ; effectifs et besoins ». *Population* 1968, n° 3.

150.000. Ce déficit initial, une bonne cadence de recrutement aurait pu le combler peu à peu. Malheureusement la durée d'activité du personnel est faible : après cinq ou six ans de pratique professionnelle, l'effectif subsistant se stabilise aux alentours de 60 % du nombre initial de diplômées. Aussi, bien que le nombre de nouvelles diplômées entre 1954 et 1962 ait atteint 38.000, l'effectif des infirmières actives n'a crû que de 10.000. Un sondage fait en 1962 révèle 25 % d'abandons de carrière dans les trois premières années.

Dans les hôpitaux publics où travaillent le tiers des infirmières en service (environ 25.000), les départs sont encore plus nombreux : en 1964 et 1965, les départs nets de la profession ont représenté respectivement 11 et 12 % des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et ce sont les plus jeunes qui partent ; 66 % en 1964 et 69 % en 1965 des infirmières qui ont quitté les hôpitaux publics avaient moins de 30 ans. La durée de vie professionnelle moyenne des infirmières serait de quinze ans seulement contre 23,5 pour l'ensemble des femmes actives.

Ces départs anticipés font, qu'en 1965, une infirmière nouvellement diplômée sur deux était affectée au remplacement d'une infirmière abandonnant l'hôpital public en cours de carrière.

Quelles sont les causes de cette hémorragie dans les premières années de carrière, aggravée par le fait que la reprise du travail, après l'arrêt prolongé dû au mariage et à la constitution de la famille, s'opère le plus souvent dans d'autres professions. Une part plus grande faite au travail à temps partiel pallierait sans doute partiellement cette difficulté (1 % des infirmières, en France, travaillent à temps partiel contre 20 % en Grande-Bretagne).

Le manque d'intérêt des tâches provenant des conditions dans

lesquelles elles s'effectuent paraît être le principal motif de déception : surmenage, manque de considération de la part des médecins, horaires anormaux (d'après l'enquête, 44 % des infirmières des hôpitaux publics ont, au plus, un dimanche libre par mois), sont le plus fréquemment cités parmi les griefs, souvent avant l'insuffisance de salaire. Contrairement aux autres secteurs d'activité, plus la formation scolaire est bonne, moins longtemps les infirmières restent en activité ; les abandons sont également plus nombreux parmi les jeunes filles des milieux sociaux les plus élevés.

Enfin, il semble que l'orientation vers cette carrière, qui correspondait autrefois davantage qu'aujourd'hui à une vocation profonde, soit devenue un pis-aller faute de possibilité pour suivre des études supérieures plus difficiles ; comme, en outre, les candidates sont mal informées des contraintes considérables de cette profession, on s'explique le déchet important qui intervient après quelques années d'expérience.

J.M.

## LES LIVRES LUS

### « La route est le plus diabolique des serpents ».

Toujours les ouvrages du P. Sauvy mettent à mal quelques idées reçues ; celui qui vient de paraître est particulièrement non conformiste (1). L'auteur explique benoîtement au début « nous nous proposons, sinon de mesurer, du moins de juger l'ampleur des conséquences de cette invention » (l'automobile).

Après un rappel des progrès en chaîne nés de l'automobile dont, « depuis la première guerre mondiale, la progression aura été aussi rapide que larmoyante », l'auteur s'interroge : n'aurait-on pas pu tirer meilleur parti de cette invention ? Pour y répondre, il étudie tour à tour la concurrence rail-route, la mortalité par accident, la circulation dans les villes.

« Le chemin de fer puissant dans son monopole, prisonnier de ses règlements », écrit-il, s'est vu peu à peu privé du trafic le plus ren-

table au profit de la route. Les conditions d'exploitation du chemin de fer : frais généraux élevés, coût marginal faible, inverses de celles du camion, conduisaient, au nom de l'optimum économique, soit à utiliser intensément le premier, soit à supprimer une partie de ses lignes. On ne sut pas choisir.

Les accidents nous plongent dans le drame et la démographie : 12.227 morts en 1966 par accidents, soit 2 fois plus que par tuberculose ; parmi eux, 2.700 piétons. C'est l'occasion pour la France de détenir un record européen peu enviable : 41,3 % des décès masculins de 20 à 24 ans sont dus aux accidents. « L'équivalent de ce qui avait été dépensé (en 1965) pour la recherche scientifique », soit 1,3 % du revenu national, est consacré aux accidents de la route ; l'auteur note encore que 70 % des tués par accident du travail le furent, en 1965, sur le trajet domicile-emploi.

La rencontre de l'automobile et de l'urbanisation conduit à l'embouteillage. M. Sauvy donne quelques chiffres concernant Paris où ce phénomène a peut-être un peu d'avance sur les autres villes, mais n'est qu'une préfiguration de ce qui doit advenir ailleurs dans un pays où la population urbaine va croître de 10 millions en vingt ans.

Pas plus de 8 à 10 % du parc parisien ne peut circuler en même temps dans la place laissée libre par le stationnement qui mange tout près de la moitié de la surface roulante. Pour ralentir l'inévitable venue de la paralysie, 40 % des investissements de la ville ont été consacrés, entre 1960 et 1967, à la voirie ; or, ces travaux, comme ceux envisagés, ne permettent qu'à « un nombre plus grand de véhicules de rouler avec le même degré d'embouteillage que celui que nous connaissons », vu le taux annuel de croissance du parc de voitures. Dans nos villes anciennes, où la densité la plus rare, donc la plus coûteuse, est l'espace, le problème circulation-stationnement est à peu près insoluble. Alors ne pourrait-on pas faire accepter le principe de villes neuves conçues pour la voiture ? « au lieu de tuer les villes, la voiture doit les faire naître », mais d'autres villes bien entendu.

On peut souscrire entièrement à la critique de l'auteur quant à la priorité accordée par le premier

plan (1946-1950) à l'industrie automobile, alors qu'on ne construisait que 75.000 logements en 1950, sans même l'orienter vers l'exportation (en 1956, ventes françaises à l'étranger : 130.000 voitures, ventes allemandes 500.000). Ce traitement inégal continue puisque dans les dix dernières années, la fiscalité sur le logement, d'Etat et locale, a été multipliée par 4, alors que celle frappant l'automobile a peu varié.

En revanche, le rôle de deus ex machina accordé par l'auteur aux groupes de pression dans cet envahissement de notre civilisation est peut-être forcé ; « l'opinion est conditionnée... » écrit-il ; oui, mais elle y a mis du sien. Si groupe de pression il y a, il s'est annexé peu à peu tous les propriétaires de voiture (1 ménage sur 2 désormais) et tous les aspirants, l'autre moitié, et il s'appuie solidement sur cette opinion.

Tant que le bilan des inconvénients n'apparaîtra pas supérieur à celui des avantages, notamment le sentiment de liberté qu'exalte l'automobile chez le néophyte, les Sages clameront dans le désert. Mais l'économiste a quand même bien raison de demander des comptes économiques nationaux, qui permettent une étude sérieuse du coût de cette orientation essentiellement « automobile » de notre civilisation occidentale, particulièrement marquée en France.

P.L.

### SOMMAIRE DU N° 6 de POPULATION à paraître fin décembre 1968

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| A. SAUVY                     | Un essai d'économie intégrale : la couverture de ses besoins par une population. |
| H. LERIDON<br>et L. HENRY    | Influence du calendrier de la contraception.                                     |
| A. GEORGES et<br>A. JACQUARD | Effets de la consanguinité sur la mortalité infantile.                           |
| A. JACQUARD                  | Panmixie et consanguinité.   |
| A. LUX                       | Evolution et contradictions dans la pensée de Malthus.                           |
| G. TAPINOS                   | Chronique de l'immigration.  |

(1) A. SAUVY. Les 4 roues de la fortune. Essai sur l'automobile. Flammarion.